

CA ANGDM du 15 mars 2016
DECLARATION DES REPRESENTANTS DES FEDERATIONS NATIONALES
CGT - CFDT - FO - CFTC - CFE/CGC

Les représentants des fédérations Nationales unanimes au CA de l'agence du 17 12 2015, ont souhaité que des travaux permettent d'approfondir le bilan, l'analyse des aides de l'action sanitaire et sociale, et que soient tracés des perspectives.

Pas moins de quatre réunions ont été nécessaires pour traiter dans le détail, des prestations d'ASS, en rapport aux règlements existants notamment depuis 2008 et cela sans traiter de l'action sociale vacances

Des travaux d'autant plus nécessaires que suite au transfert en 2012, ce sont succédés un certain nombre d'évènements qui ont monopolisé l'actualité :

- difficultés liées au transfert lui même
- difficultés de la mise en œuvre du 2 2 b
- difficultés liées au transfert et à l'élaboration d'une nouvelle politique de vacances (2013) qui ont entraîné des ruptures en terme de nombre de départs de bénéficiaires et en terme de budget car moins de la moitié de la prévision a été dépensée.
- changement de Directeurs Généraux (départ non prévu d'une Directrice Générale)
- difficultés liée à la vacance de poste sur plusieurs mois en l'absence de nomination d'un Président de l'agence par les tutelles
- depuis 2014, difficultés à appréhender les impacts de diverses décisions fiscales et d'organismes hors ANGDM et à définir et à engager en conséquence les adaptations pour nos bénéficiaires car les travaux menés fin 2014 n'avaient pas été suffisamment approfondis et n'avaient pas permis de bien cerner les problématiques.

Toutes les Fédérations soulignent la qualité des études fournies par les services sociaux et qui permettent désormais, d'éclairer les divers éléments ayant lourdement influencé « le reste à charge » en matière d'aides en particulier à domicile ces dernières années

Nous disposons de nombreux éléments d'analyse et de propositions qui éclairent les adaptations rendues nécessaires depuis 2014.

Nous retenons particulièrement :

- 1) les adaptations proposées en délibération à ce CA du 15 mars 2016.
- 2) la poursuite des travaux en lien avec les données fiscales visant la prise en compte des règles de détermination des ressources utilisées à la CNAV, pour présentation en CA avant la fin de cette année. Nous soutenons l'engagement qui vise à améliorer la communication auprès des professionnels de santé sur les bassins miniers et plus particulièrement auprès de ceux de la CANSSM.
- 3) le prolongement de ces travaux avec un séminaire N°2
Le séminaire sera l'occasion de prolonger et approfondir les réflexions et propositions faites lors des réunions du groupe de travail, par chacune des Fédérations, mais aussi de recueillir et analyser ce qu'amènent le contenu de la loi vieillissement ainsi que les intervenants et experts à ce moment.
- 4) Nous prenons acte de l'engagement pris pour que ce groupe de travail évalue et puisse proposer des pistes d'amélioration de l'action « vacances » notamment les activités de proximité en direction des bénéficiaires les plus isolés.

4

Interfédérale des Fédérations des Mines CFDT- FO - CGT - CFTC - CFE/CGC

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales
et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75 350 PARIS 07

Paris, le 11 février 2016

Madame la Ministre,

En mai 2015, les Fédérations de Mineurs vous ont demandé une entrevue afin d'attirer votre attention sur les problématiques de la gestion de l'Action Sanitaire et Sociale.

Alors que vous avez toujours été sensible aux demandes que les Fédérations ont pu faire jusque là, vous nous avez renvoyé vers les services de la DSS. Or, les représentants de la DSS qui siègent au Conseil d'Administration de l'ANGDM ont remis en cause les éléments contenus dans la Convention d'Objectif et de Gestion, à savoir le report et la fongibilité des budgets et l'amélioration des prestations.

Aujourd'hui, les Fédérations de Mineurs CFDT, CGT, FO, CFTC et CFE/CGC réunies ce jour constatent que la situation demeure très inquiétante. En effet, de 2012 à 2015, le budget utilisé au seul titre de l'aide à domicile accuse une régression très importante alors que le nombre d'affiliés du régime pouvant prétendre aux différentes prestations est en constante progression.

Au regard de cette situation, après plusieurs réunions de travail avec l'ANGDM, tous les participants s'accordent à dire qu'une des raisons principales est la réforme fiscale intervenue à partir de 2013 et prenant effet totalement en 2015.

Nous sommes atterrés de constater, au fil des mois, le nombre important de renoncements de nos affiliés à cette même prestation. Ce qui est inadmissible !

Il est important de prendre en compte cette population spécifique qui est celle de nos anciens mineurs et de leurs veuves. Nos affiliés sont âgés, souvent diminués par des pathologies liées au dur métier de mineurs.

Pour les Fédérations de Mineurs CFDT, CGT, FO, CFTC et CFE/CGC, permettre à nos affiliés et aux veuves de faire le choix de rester à domicile avec le soutien des aides ménagères est une priorité.

Nous voulons voir nos mineurs vivre chez eux, pendant longtemps et dans les meilleures conditions possibles.

.../...

L'action sanitaire et sociale du régime minier a été conçue spécialement pour prendre en compte la situation particulière de nos affiliés et de leur état de santé lié à l'activité pénible et dangereuse qu'ils ont exercé tout au long de leur vie active. Madame la Ministre, vous l'avez vous-même souligné, bien décrite et prise en compte dans les décisions que vous avez prises pour le régime minier.

Comme vous le déclariez, Madame la Ministre, la loi sur l'adaptation au vieillissement de la société aura comme fonction principale l'accompagnement de l'autonomie des personnes âgées et le maintien à domicile. D'autre part, pour ce faire, vous précisez que le nombre d'heures d'aide à domicile sera augmenté et le coût de la participation financière des personnes sera diminué.

Aujourd'hui, tel n'est pas le cas pour les affiliés du régime minier.

Pour essayer de solutionner ce problème, dans le cadre de groupes de travail, les discussions sur ce sujet ont démarré avec l'ANGDM. Pour autant, elles ont leurs limites, puisque les solutions envisagées sont soumises à l'accord de la DSS.

A l'évidence, Madame la Ministre, force est de constater que les affiliés du Régime Minier les plus fragiles, subissent au fil des mois une perte de droits et de services que nous ne pouvons tolérer.

Nous avons la sensation d'avoir fait un grand pas pour la préservation du Régime Minier, nous sommes consternés de mesurer, jour après jour, le recul social qui s'opère depuis le transfert de l'ASS à l'ANGDM.

Afin que nos affiliés retrouvent enfin la prise en charge antérieure à ce transfert, les Fédérations de Mineurs CFDT, CGT, FO, CFTC et CFE/CGC sollicitent, une nouvelle fois, Madame la Ministre, une entrevue auprès de votre Cabinet pour vous faire part de nos remarques et échanger avec vous sur les solutions que nous pourrions y apporter.

Sachant votre intérêt pour la Corporation Minière, nous espérons sincèrement une réponse favorable à notre demande.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour l'Interfédérale,

Pascale FOUILLY
Secrétaire Générale CFDT

